



AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT  
ET DE DÉVELOPPEMENT  
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC

## COMMUNIQUÉ

### UN DÉBUT DES OPÉRATIONS RÉUSSI

**Québec, le 23 mars 2010-** L'Agence a effectué la première remise aux municipalités du Québec ou aux tiers désignés par les conseils municipaux de la taxe municipale perçue au cours de décembre 2009 en février et, en mars, de celle perçue en janvier 2010 par Revenu Québec. La mise en place de l'Agence et le développement des outils informatiques requis ont été réalisés avec célérité, grâce à la collaboration de notre équipe et du conseiller-développeur Groupe conseil Lartis Inc. Les processus sont stabilisés et nous serons normalement en mesure de verser aux municipalités les sommes reçues de Revenu Québec dans les 72 heures ouvrables de leur réception.

Déjà, 85% des municipalités du Québec ont donné des instructions à l'Agence soit pour le versement de la taxe directement à l'organisme qui assure le service dans leur territoire (centre d'urgence, autre municipalité, MRC ou régie intermunicipale), ou soit pour obtenir leur versement par virement direct, ce qui permet de réduire les délais de transmission et les frais associés. L'Agence fait parvenir simultanément à chaque municipalité un relevé de versement l'informant des sommes qui lui sont versées ou qui le sont en son nom au tiers désigné.

Quant au volet du développement des centres d'urgence, le conseil d'administration a mis en place un comité de veille technologique et réglementaire présidé par M. Richard Boyer, membre du conseil. Une première rencontre a eu lieu en décembre 2009. L'adoption et le suivi des nouvelles normes réglementaires pour les centres d'urgence par le ministère de la Sécurité publique, de même que les activités du CRTC relativement au 9-1-1 sont parmi les sujets examinés.

L'équipe de l'Agence demeure à la disposition des municipalités et centres d'urgence pour répondre à vos questions et apprécie tout commentaire ou suggestion lui permettant d'améliorer le service aux municipalités ou aux partenaires. Communiquez avec nous par courriel à [info@agence911.org](mailto:info@agence911.org) ou par téléphone au 418 653-3911 ou 1 888 653-3911.

Rappelons que le conseil d'administration est composé également de représentant(e)s de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec et de la Ville de Montréal, avec un observateur désigné par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.